

26.09.2005 – 08:55 Uhr

comparis.ch analyse l'augmentation des primes maladie pour 2006: Augmentations de 2 à 10 % selon les cantons

Zurich (ots) -

Avec environ 6 %, les primes de l'assurance maladie obligatoire augmenteront en 2006 certes plus que l'an passé mais moins qu'il y a 2 ans. C'est ce que montrent les analyses du site comparateur sur internet, comparis.ch, sur la base des primes provisoires de 75 % des assurés. Les adultes paieront 5,8 % de plus et les jeunes adultes 7,7 %. C'est dans le canton de Berne que la hausse sera la plus forte, avec 10,4 %, et dans le canton de Genève qu'elle sera la plus basse, avec 2,4 %. L'alourdissement du budget primes maladie des assurés augmentera donc encore de plus d'un milliard. Mais il est aussi inquiétant qu'environ 100 millions de francs menacent de disparaître en douce des statistiques.

Les primes maladie de l'assurance de base obligatoire vont augmenter de 5,9 % l'année prochaine selon les analyses du site comparateur sur internet, comparis.ch. Ces pronostics se basent sur les primes provisoires de 34 caisses maladie regroupant 75 % des assurés. Rapporté au volume actuel des primes de l'assurance de base, tout juste 19 milliards, cela revient à alourdir la charge financière des assurés liée aux primes maladie de largement plus d'un milliard de francs par an.

L'année prochaine, les adultes débourseront 5,8 % de plus et les jeunes adultes 7,7 %. Ce sont les primes pour enfants qui connaîtront la hausse la plus faible avec 4 %. On attend encore des primes de caisses maladie qui seront probablement en forte augmentation. Si c'est le cas, la hausse générale des primes pourrait être de quelques dixièmes supplémentaires.

Les primes associées à la franchise de base à 300 francs augmenteront de 7,4 % pour les jeunes adultes; en revanche seulement de 5,4 % pour les adultes. La hausse des primes la plus élevée touchera aussi bien les adultes que les 19-25 ans ayant opté pour la franchise à 1 500 francs, avec respectivement 7,2 et 8,5 %. Les adultes ayant la franchise de 2 000 francs paieront 6,1 % de plus l'an prochain. Et avec la franchise maximale de 2 500 francs, ce sera 5,9 % de plus. Pour les jeunes adultes ayant opté pour la franchise à 2 000 francs, l'augmentation s'élèvera à 7,1 %, et à 6,6 % avec la franchise à 2 500 francs.

Les Bernoises et les Bernois vont être obligés de casquer

C'est dans le canton de Berne que les assurés vont être confrontés à la plus forte hausse l'an prochain: plus 10,4 %. Dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Saint-Gall, l'augmentation sera également considérable, avec 7,8 et 7,6 %. Dans le canton de Vaud, les primes augmenteront aussi copieusement, 6,5 %, comme au Tessin, 6,4 %, et dans le canton de Lucerne, 6,3 %. Enfin, c'est à Genève que les primes connaîtront la hausse la plus légère pour 2006, avec seulement 2,4 %. Une hausse relativement faible est également à signaler dans les cantons de Soleure (+3,7 %) et de Neuchâtel (+3,9%).

Le provisoire vaut le définitif

comparis.ch a calculé les augmentations des primes à partir des primes provisoires pour 2006. L'expérience de comparis.ch montre qu'il y a très peu de différences entre les primes provisoires et les primes définitives. Ainsi, sur plus de 33 000 primes analysées en 2005, seules 14 affichaient une différence de plus de 2 francs par mois. Cela représentait 0,04 %. Il est donc possible de traiter les primes provisoires comme si elles étaient définitives.

Les chiffres officiels ne prennent en compte qu'un tiers des assurés

Avec environ 6 %, les primes de l'assurance maladie obligatoire augmenteront en 2006 certes plus que l'an passé mais bien moins qu'il y a 2 ans. Les chiffres officiels des deux années passées - hausse de 4,3 % pour 2004 et de 3,7 % pour 2005 - ne valaient que pour les adultes ayant la franchise de base à 300 francs et la couverture accident. Ces chiffres, qui circulaient à nouveau la semaine passée après avoir été cités par l'association faîtière Santésuisse, ne reflétaient pas l'augmentation réelle de l'alourdissement du budget primes maladie des assurés: en effet, seulement à peine un tiers des assurés appartient au groupe des adultes ayant la franchise de base à 300 francs. Ces chiffres étaient muets sur les augmentations de primes des enfants et des jeunes adultes. Or, c'est précisément les jeunes adultes et les adultes ayant opté pour des franchises à option qui ont dû faire face, en 2004, à la plus grosse partie des augmentations à deux chiffres.

Comment un demi-milliard a disparu en douce

Pour 2004, au lieu de l'augmentation de 4,3 % publiée par l'ancien service compétent, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le montant total des primes à verser (= somme des primes devant être payées par les assurés) avait augmenté de 7,2 % par rapport à 2003(1). Or, en automne 2003 et en utilisant son propre modèle de calcul, comparis.ch avait déjà pronostiqué une hausse de 7,4 % pour 2004, tous âges et franchises confondues. Cette différence entre les 4,3 % officiels et les 7,2 % de la réalité, à peine 3 %, a représenté en 2004 un demi-milliard de francs sur le volume total des primes de l'époque, environ 17 milliards. "C'est un demi-milliard qui a disparu en douce du porte-monnaie des consommateurs", déclare Richard Eisler, le P.D.G. de comparis.ch.

Si l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), en charge depuis un an de l'assurance maladie, devait demain ne publier à nouveau que l'augmentation des primes pour les adultes ayant la franchise de 300 francs et la couverture accident, ce serait à nouveau brandir un chiffre en deçà de la hausse réelle que subira l'ensemble des assurés. Pour l'année 2005, la différence entre la hausse générale et l'augmentation des primes associées à la franchise de base s'élève à 0,5 %. "Comme le volume total des primes pour l'assurance de base s'élève maintenant à 19 milliards, c'est à nouveau juste 100 millions de francs qui s'évaporeront", conclut R. Eisler.

Les primes définitives de toutes les caisses maladie seront disponibles dans la journée de mardi sur www.comparis.ch.

(1) Source: Office fédéral pour la Santé, statistiques 2004 de l'assurance maladie de base, tableau T 1.11, état au 18.7.2005.

Contact:

Richard Eisler
P.D.G.

Tél. +41/44/360'52'62

E-Mail: richard.eisler@comparis.ch
Internet: <http://www.comparis.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100496902> abgerufen werden.